



## Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**7006<sup>e</sup>** séance

Lundi 22 juillet 2013, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. DeLaurentis . . . . .	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M <sup>me</sup> Perceval
	Australie . . . . .	M. Bliss
	Azerbaïdjan . . . . .	M. Musayev
	Chine . . . . .	M. Shen Bo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Iliichev
	France . . . . .	M. Bertoux
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . .	M <sup>me</sup> Lucas
	Maroc . . . . .	M. Loulichki
	Pakistan . . . . .	M. Masood Khan
	République de Corée . . . . .	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Shearman
	Rwanda . . . . .	M. Nduhungirehe
	Togo . . . . .	M. Kadangha-Bariki

### Ordre du jour

La situation au Burundi

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Burundi**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Paul Seger, Représentant permanent de la Suisse et Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Onanga-Anyanga.

**M. Onanga-Anyanga** : C'est un immense privilège pour moi de prendre la parole ce jour, au nom du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour informer le Conseil de l'exécution du mandat à mi-parcours du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 2090 (2013), du 13 février 2013, et notamment en son paragraphe 13.

J'adresse mes plus vifs remerciements au Conseil de sécurité pour son intérêt soutenu et son appui sans faille aux efforts de l'Organisation aux côtés du Gouvernement et du peuple burundais pour la paix, le développement et la réconciliation nationale.

J'ai quitté Bujumbura au lendemain de la tenue, les 15 et 16 juillet derniers, de la première conférence sectorielle organisée par le Gouvernement burundais afin d'assurer le suivi effectif de la Conférence des partenaires, tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2012. Plus que jamais, il est impératif que toutes les promesses de cette importante conférence visant la réalisation du Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, de deuxième génération, qui oriente l'action du Gouvernement burundais, soient mises en œuvre.

En effet, le Burundi est la croisée des chemins. Il est urgent et indispensable que les nombreuses avancées pour sortir ce pays du cycle infernal de la violence se convertissent de la simple gestion des soubresauts violents en une appropriation profonde des principes susceptibles de favoriser une transformation institutionnelle fondée sur l'état de droit et les valeurs démocratiques.

Or, d'énormes défis jonchent encore la voie vers la réalisation des nobles objectifs que les autorités et le peuple burundais se sont fixés. Aussi souhaiterais-je d'emblée faire écho à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un appui continu et multiforme au redressement économique du Burundi. Aider le Burundi à sortir du marasme économique actuel, qui menace de remettre en cause les acquis d'une stabilité encore fragile, doit participer de la dynamique initiée par le Conseil de sécurité de suivre, de manière holistique, le processus de consolidation de la paix dans ce pays, tel que reflété dans les critères et indicateurs, plus connus sous leur appellation anglaise de « benchmarks » – en l'occurrence celui sur le développement économique et social – de manière à y rendre plus palpables encore les dividendes de la paix, sans lesquels la stabilité pourrait être remise en cause.

Bien entendu, le Secrétaire général a tenu à souligner que la responsabilité première incombait aux Burundais eux-mêmes, notamment à travers des réformes courageuses et une gouvernance sans complaisance. Cependant, sachant les multiples pesanteurs susceptibles d'entraver la croissance et l'émergence d'une économie plus performante et mieux arrimée à la Communauté d'Afrique de l'Est, le Burundi devrait recevoir de ses partenaires de développement l'indispensable appui dont il a tant besoin pour mieux renforcer ses assises et déployer tout son potentiel. Les domaines prioritaires de l'énergie, des infrastructures, de l'emploi des jeunes et de l'agriculture mériteraient d'être développés, y compris par des investissements directs étrangers, dont le niveau reste beaucoup trop faible.

C'est donc dans l'esprit d'un engagement mutuel soutenu que j'aimerais inscrire le rapport oral suivant sur la situation au Burundi, que j'ai l'honneur de délivrer depuis la parution du dernier rapport du Secrétaire général (S/2013/36).

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Je me réjouis d'annoncer que nous avons constaté des avancées appréciables en termes de dialogue

politique depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité (voir S/PV.6909). Comme annoncé alors, du 11 au 13 mars, le BNUB a organisé un atelier sur les enseignements tirés des élections avec tous les partis politiques et acteurs burundais, dans le but d'aider à définir la voie à suivre pour les élections de 2015 en se fondant sur les enseignements du processus électoral de 2010. Le Premier Vice-Président du pays s'est exprimé à la séance d'ouverture de l'atelier, qui a connu la participation du Ministre de l'intérieur et d'autres hauts responsables de l'administration, des représentants de tous les partis politiques, des acteurs politiques ayant joué un rôle clef lors des élections de 2010, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires et personnalités éminentes, comme d'anciens Présidents. Fait notable, plusieurs personnalités politiques de l'opposition, qui s'étaient exilées à la suite de leur boycott des élections de 2010, sont rentrés au Burundi pour participer à cet atelier.

Il convient de souligner que, pour la première fois depuis 2010, tous les acteurs politiques burundais se sont réunis pour discuter de l'avenir politique de leur pays. Les échanges qui ont lieu pendant ces trois jours ont été ouverts, francs et constructifs. En dépit des divergences de vues sur plusieurs questions, les participants ont convenu d'un certain nombre de principes fondamentaux concernant l'avenir, comme le montrent les éléments d'une feuille de route qui fut le résultat immédiat de l'atelier. Ces principes comprennent, entre autres, la nécessité d'un dialogue politique sans exclusive, la création d'un climat de sécurité propice à la tenue d'élections libres et pacifiques, et la liberté pour tous les partis et acteurs politiques de mener à bien leurs activités. Le Ministère de l'intérieur s'est chargé de faire progresser le processus de manière ouverte, et il mérite d'être félicité pour la démarche constructive qu'il a adoptée pour ce volet du dialogue.

La première activité de suivi menée par le Gouvernement pour faire avancer les préparatifs a été l'atelier organisé, avec l'appui de l'ONU, du 22 au 25 mai dans la ville de Kayanza, située dans le nord du pays, afin de débattre d'une éventuelle révision du code électoral, un des éléments que le séminaire de mars a accepté d'examiner. Cet atelier fut également couronné de succès et a abouti à un vaste accord sur les dispositions du code électoral qui devraient être soumises au législateur aux fins de révision. Il a notamment été recommandé de combiner les élections présidentielle, législatives et communales, de distribuer des feuilles de pointage au personnel des partis politiques présents dans

les bureaux de vote et, surtout, de se mettre d'accord sur le recours à un système de scrutin à un tour, une question controversée qui se pose depuis longtemps. Alors que certains des participants ont regretté un manque de préparation, ils ont pour la plupart accueilli avec satisfaction l'initiative du Gouvernement et le degré d'ouverture illustré par la liste des invités et la façon dont les discussions ont été menées.

Nous considérons que la mise en œuvre des conclusions auxquelles on a abouti à Kayanza représenterait une avancée importante sur la voie de l'organisation d'élections libres, justes et transparentes. Il est encourageant de noter qu'à différentes occasions, le Président de la République a réaffirmé la volonté de son gouvernement de veiller à ce que ces recommandations soient adoptées dans le cadre du processus législatif existant lorsqu'il faudra réviser la loi électorale du Burundi dans les prochains mois. Un autre élément décisif, comme les dirigeants des partis politiques clefs l'ont souligné lorsque je les ai rencontrés le 7 juin, est de consacrer un débat à la création d'un climat politique propice aux élections. Le Gouvernement et le BNUB ont commencé à préparer une réunion ouverte à tous, prévue en septembre, qui sera précisément axée sur cette question.

Je tiens à souligner que le retour de personnalités politiques clefs au Burundi représente un progrès considérable et un signe encourageant de la volonté de plus en plus forte de tous les acteurs politiques de coopérer en vue de préparer des élections pacifiques, libres et justes en 2015. Ces personnalités politiques ont depuis repris leurs activités, et certains partis politiques ont déjà pu réaliser des progrès en multipliant des contacts avec leurs membres dans différentes parties du pays.

Ces progrès majeurs dans le dialogue politique ont joué un rôle décisif dans l'élargissement de l'espace politique, les restrictions qui étaient imposées ayant eu pour effet négatif d'empêcher les partis et acteurs politiques de mener librement leurs activités quotidiennes. Pourtant, on peut faire plus, les activités de certains membres des Imbonerakure – la ligue de jeunes proches du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) – et les autorités locales trop zélées continuant de susciter des inquiétudes. À de nombreuses occasions durant la période à l'examen, des membres des Imbonerakure ont harcelé des citoyens et

commis des crimes—souvent, apparemment, pour des raisons politiques.

Nous saluons les déclarations récentes du Président du parti au pouvoir et le Président des Imbonerakure, reprises par les membres du Gouvernement, dans lesquelles ils ont tous insisté sur le fait que le CNDD-FDD et le Gouvernement n'avaient pas cautionné les actes de violence et avaient appelé les tribunaux à se saisir des cas de violation conformément à la loi. Les dirigeants d'autres partis politiques ont également encouragé les jeunes proches d'eux à renoncer à la violence. Étant donné l'histoire violente du pays, nous encourageons vivement toutes les parties prenantes à s'assurer que les groupes de jeunes proches des partis politiques mènent leurs activités de manière pacifique et ne deviennent pas une source d'intimidation et, parfois, un véritable danger pour la population, notamment les militants politiques, pour ne pas nuire à la situation politique avant les élections de 2015. À cet effet, le BNUB a multiplié les échanges avec les responsables de groupes de jeunes et prévoit de faciliter une réunion entre eux plus tard dans l'année afin de contribuer au renforcement d'approches pacifiques avant les élections de 2015.

Les questions liées aux terres et le règlement des différends par la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB) saisis illégalement durant la crise de 1972 ont également suscité une polémique au Burundi durant le premier semestre de cette année. L'application des décisions de la Commission a dans certains cas entraîné des réactions publiques et parfois violentes.

La question des terres et des autres biens est une des questions les plus délicates dans le contexte burundais, et elle n'est pas facile à régler. Le Burundi est un pays sans littoral où la densité de population est une des plus fortes au monde. Parce que cette question est source de division et qu'elle peut être exploitée à des fins politiques, y compris sur des bases ethniques, le BNUB a appelé les parties prenantes à l'aborder avec beaucoup de prudence, dans l'esprit des Accords d'Arusha, dans le but de promouvoir la justice, la réconciliation, la cohésion sociale et la paix. Nous avons donc été encouragés d'observer les débuts d'un dialogue plus vaste et plus ouvert au sujet du règlement des différends liés aux terres en général, notamment un atelier présidé par le Président Nkurunziza le 24 juin, lors duquel il a été souligné que la Commission nationale des terres et autres biens devait s'appuyer sur

les principes des Accords d'Arusha, tout en favorisant la justice et la réconciliation.

S'agissant du deuxième critère, concernant la sécurité et la stabilité, dans l'ensemble, la situation reste bonne au Burundi. Cependant, des affrontements sporadiques entre les forces gouvernementales et les groupes armés ont encore eu lieu durant la précédente période examinée, y compris des incursions transnationales depuis la République démocratique du Congo. Des groupes armés ont revendiqué certaines de ces attaques. Comme le montrent de tels incidents, l'instabilité actuelle dans l'est de la République démocratique du Congo a toujours des incidences négatives au Burundi. En vue de contribuer à endiguer l'instabilité régionale, le Burundi participe activement aux efforts régionaux et internationaux en faveur de la consolidation de la paix en République démocratique du Congo, notamment dans le cadre de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et, plus récemment, en appuyant activement le processus de Kampala et l'exécution du mandat de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M<sup>me</sup> Mary Robinson. Le Burundi demeure en outre attaché à la paix à la Somalie, ce qu'il convient de saluer, grâce à sa contribution considérable à la Mission de l'Union africaine en Somalie, un engagement que la communauté internationale continue d'apprécier énormément.

Le BNUB continue d'appuyer les efforts de professionnalisation et de renforcement des capacités des services de défense et de sécurité nationales déployés par le Gouvernement, conjointement avec des partenaires bilatéraux, y compris par la formation de formateurs à la question des droits de l'homme et à la prévention des violences sexistes, et par le marquage et l'enregistrement des armes. Le 28 mai, le Burundi a progressé dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre quand le Premier Vice-Président a lancé une deuxième campagne de désarmement civil, qui sera désormais menée avec l'appui de l'ONU et d'autres partenaires.

S'agissant du troisième critère, relatif à la justice transitionnelle, les mécanismes de justice transitionnelle envisagés par les Accords d'Arusha n'ont toujours pas été mis en place. Dans son discours à la nation à l'occasion de la Fête de l'indépendance du Burundi, le Président Nkurunziza a réaffirmé la volonté du Gouvernement de créer une commission Vérité et réconciliation, indiquant que le Parlement était saisi d'un projet de loi à cette fin

et que les travaux préparatoires étaient bien avancés. En prévision des débats sur le projet de loi au Parlement, le BNUB a poursuivi ses activités de sensibilisation des parties prenantes nationales aux normes et meilleures pratiques internationales, notamment en organisant à l'intention des parlementaires un atelier sur la question. Ces efforts contribueront également à l'adoption d'une loi conforme aux normes internationales et aux attentes nationales.

Il n'y a pas de processus plus difficile que celui consistant à revenir sur le passé du Burundi et à l'accepter. Pourtant, aussi difficile et douloureux que cela soit, il reste essentiel de reconstruire le pays afin qu'il puisse enfin vivre affranchi de la peur, des conflits identitaires et de l'impunité.

En ce qui concerne le critère 4, gouvernance, il convient de saluer le Burundi pour ses efforts en vue de renforcer la gouvernance et la responsabilité des institutions. Le BNUB encourage le Gouvernement burundais à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, notamment compte tenu des efforts déployés actuellement avec les partenaires bailleurs de fonds pour donner suite aux engagements pris l'année dernière à Genève à la conférence des donateurs. Sur la base des évolutions positives enregistrées l'an dernier, on constate une amélioration constante des conditions de l'activité commerciale, à laquelle s'ajoute le processus de réforme du secteur économique en cours.

Toutefois, le Burundi se trouve actuellement dans une position budgétaire extrêmement difficile. Après trois années de forte hausse des recettes, entraînée par le travail important réalisé par l'Office burundais des recettes, les recettes collectées au Burundi pour la période allant de février à mai 2013 sont en net recul. Il semble désormais que le pays n'atteindra pas ses objectifs de recettes pour 2013, et de beaucoup, ce qui risque d'être préjudiciable aux résultats en matière de développement et au taux de change. Si cette situation n'est pas réglée comme il faut, elle risque de compromettre sérieusement la stabilité durablement acquise qui reste précaire.

Une récente mission du Fonds monétaire international dépêchée sur place a recensé une série de changements que le pays doit apporter d'urgence à sa politique budgétaire afin de parvenir à l'équilibre des comptes. Il est capital que les dirigeants burundais prennent les mesures douloureuses qui s'imposent

pour rectifier la situation et relancer la croissance des recettes.

Pour ce qui est du critère 5, état de droit, suite à l'adoption de la politique sectorielle du Ministère de la justice en 2011, le BNUB a continué de préparer, en coopération étroite avec le Ministre de la justice et d'autres partenaires compétents, les États généraux de la justice, une conférence ouverte et sans exclusive, dont la date, après des consultations longues et difficiles, est désormais fixée à août 2013. Le système judiciaire dans son ensemble demeure confronté à d'énormes défis, comme en témoigne, par exemple, la persistance des dysfonctionnements en matière de promotion des magistrats. On espère que les États généraux contribueront, grâce à l'apport de toutes les parties prenantes, à définir la voie à suivre pour relever les défis dans le secteur de la justice. Evolution positive, le 3 avril, le Président a promulgué le nouveau Code pénal, qui améliore de manière sensible les procédures dans un certain nombre de domaines importants et renforce le contrôle et la responsabilité.

S'agissant du critère 6, droits de l'homme, le tableau concernant la situation générale des droits de l'homme au cours du premier semestre de cette année est mitigé. S'il y a eu des améliorations importantes, des problèmes subsistent néanmoins. Il y a eu moins d'assassinats pour raisons politiques que par le passé. Pour le premier semestre de 2013, le BNUB a répertorié 20 exécutions extrajudiciaires. Il convient toutefois de souligner que ces violations graves se sont essentiellement produites pendant les incidents qui ont éclaté le 12 mars dans la commune de Businde, située dans la province de Kayanza. Sept partisans du prophète autoproclamé, Eusebie Ngendakumana, ont été tués dans des affrontements violents avec la police. Onze cas de torture et 80 cas impliquant des traitements ou châtiments cruels, inhumains ou dégradants ont également été signalés. Ces chiffres sont malheureusement en hausse par rapport à la même période l'année dernière. Il importe de préciser que le recours excessif ou inapproprié à la force par les agents chargés de la sécurité, principalement la police, semble être à l'origine de la majorité des cas de violations des droits de l'homme recensés depuis le début de l'année.

Le Gouvernement a expliqué que les incidents de Businde étaient dus au manque de formation de la police en matière d'opérations antiémeutes et de gestion des manifestations sur la voie publique. De fait, il convient de signaler qu'il semble que la police ait

commencé à appliquer une politique plus prudente dans les situations similaires. Il est impératif désormais de consolider ces avancées afin que les tragédies telles que celle du 12 mars ne se reproduisent pas et que la liberté de religion et la liberté de réunion soient respectées tout en maintenant l'ordre public, conformément aux dispositions pertinentes de la loi.

Les efforts visant à améliorer le suivi judiciaire des violations graves des droits de l'homme se poursuivent, dans le prolongement de la tendance relativement encourageante apparue en 2012. Il faut poursuivre ces efforts pour veiller à ce que tous les auteurs de crimes soient dûment poursuivis et jugés, et ainsi mettre fin à l'impunité.

La promulgation de la nouvelle loi sur la presse, le 4 juin, après des débats très houleux, s'est avérée hautement controversée. Inquiets du risque d'un recul de la liberté de la presse et d'un resserrement de l'espace démocratique, le Secrétaire général et divers partenaires bilatéraux et internationaux, ainsi que des organisations locales et internationales de la société civile, ont appelé le Gouvernement à respecter la liberté d'expression. Parmi les dispositions qui posent problème, il y a notamment celles qui étendent les conditions où les journalistes peuvent être sommés de révéler leurs sources et celles fixant des amendes et autres sanctions disproportionnées pour certains délits de presse. Il est donc rassurant que le Gouvernement burundais ait depuis annoncé qu'il entendait appliquer la loi avec mansuétude et faire en sorte que la liberté de presse continue d'être une caractéristique de la démocratie dynamique à laquelle le Burundi aspire. Nous sommes convaincus que la même attitude prévaudra au moment de l'examen et de l'adoption de deux autres nouvelles lois, sur les rassemblements publics et les manifestations et sur les organisations à but non lucratif, afin de préserver la liberté d'association et la liberté d'expression.

En ce qui concerne le critère 8, développement socioéconomique, globalement, le Burundi continue d'être aux prises avec un fort taux d'extrême pauvreté. La sécurité alimentaire et la nutrition demeurent des défis majeurs, et la plupart des Burundais continuent de devoir lutter au jour le jour pour survivre. Les prévisions pour 2013 font apparaître une hausse de la croissance, qui s'établirait à 5,3 %, ce qui est toutefois insuffisant pour réduire sensiblement la pauvreté, étant donné que la croissance démographique se poursuit à un rythme élevé. Le 27 janvier, le marché central de Bujumbura a été totalement détruit par incendie, ce

qui a de profondes répercussions sur la vie économique et sociale de la ville mais aussi du pays tout entier. Ce sinistre porte préjudice aux commerçants locaux, mais aussi aux agriculteurs, aux travailleurs du secteur des transports et à d'autres citoyens, exacerbant une situation économique déjà difficile pour beaucoup.

Trouver une source de revenus continue d'être un problème majeur pour les Burundais qui sont rentrés du camp de réfugiés de Mtabila (République-Unie de Tanzanie) en décembre 2012, principalement en raison du manque de terres agricoles et des litiges fonciers qui y sont liés, et ce, en dépit de l'aide à la réinsertion fournie par l'ONU et d'autres partenaires. Le Burundi continue d'accueillir sur son sol plus de 50 000 réfugiés, essentiellement en provenance de la République démocratique du Congo, en majorité des femmes et des enfants. Près de 80 000 personnes sont encore déplacées à l'intérieur du Burundi.

En dépit des nombreuses avancées réalisées au niveau national et des efforts louables du Gouvernement, du secteur privé, ainsi que des citoyens eux-mêmes, le Burundi continue d'avoir besoin d'un solide soutien de la part de ses partenaires afin de pouvoir surmonter les nombreux défis qui l'attendent sur le plan du développement socioéconomique. À cet égard, nous nous sommes notamment employés, au cours du premier semestre, à assurer un suivi efficace des engagements pris par les partenaires internationaux à la Conférence de Genève d'octobre 2012. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le Gouvernement a organisé avec succès une première conférence de suivi sectoriel, qui s'est tenue du 15 au 16 juillet à Bujumbura, et une deuxième conférence axée sur la gouvernance et l'énergie est maintenant planifiée pour octobre. Nous sommes reconnaissants aux partenaires du Burundi de leur soutien constant et demandons instamment à la communauté internationale de maintenir son engagement afin de permettre que ce pays maintienne fermement son cap vers le développement durable et la consolidation de la paix à long terme.

À cet égard, le travail s'est également poursuivi sur le programme plus spécifique de consolidation de la paix au Burundi. La mise en œuvre des programmes de réintégration destinés aux populations touchées par la guerre, et que finance le Fonds pour la consolidation de la paix, devrait être achevée avant la fin de l'année, et le travail de planification d'une éventuelle troisième tranche de financement du Fonds destinée au Burundi a commencé. En sa qualité de Président de la formation

Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Paul Seger s'est rendu au Burundi du 21 au 28 juin. Je voudrais une fois de plus le féliciter de son rôle moteur et de son travail inlassable en faveur d'une paix durable et du développement au Burundi. J'ai trouvé en Paul un solide allié dans nos efforts conjoints pour permettre au Burundi d'atteindre ses propres objectifs stratégiques nationaux en faveur de la paix, du développement et de la réconciliation.

Je voudrais également faire l'éloge de l'Envoyée spéciale, Mary Robinson, qui a fait un travail exceptionnel pour faire progresser la paix et la stabilité dans la région. Le Burundi a récemment accueilli une conférence régionale sur les femmes, la sécurité, la paix et le développement, organisée conjointement avec le bureau de M<sup>me</sup> Robinson, et qui a permis l'adoption d'un plan d'action régional sur la résolution 1325 (2000), ainsi qu'un renouvellement de l'engagement de collaborer à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Nous nous réjouissons à la perspective de voir se poursuivre ce processus encourageant et d'appuyer le Gouvernement burundais et les autres parties prenantes au Burundi dans leur travail sur cette importante initiative.

*(l'orateur reprend en français)*

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 2090 (2013) du 13 février 2013, le Secrétaire général avisera bientôt le Conseil de manière plus détaillée sur la mise en œuvre du mandat du BNUB, sur la base du rapport que lui fournira la Mission d'évaluation stratégique qu'il déploiera d'ici peu. Pour sa part, le BNUB poursuivra sans relâche sa mission d'appui au processus de consolidation de la paix et de renforcement des institutions démocratiques au Burundi.

À cet égard, la préparation des prochaines échéances électorales de 2015, qui suscitent déjà beaucoup de débats et font l'objet d'intenses préparatifs, méritera une attention toute particulière. La tenue de ces prochains scrutins mettra à rude épreuve la jeune démocratie burundaise. Les tendances positives actuelles à l'ouverture politique augurent du succès de cet important rendez-vous du peuple burundais avec lui-même et l'histoire.

À la demande du Président Nkurunziza, le Secrétaire général s'apprete à envoyer une mission d'évaluation des besoins en matière d'assistance électorale au Burundi dans la troisième semaine de

mois d'août. Bien menée, dans le contexte plus large des réformes multiformes en cours et de la prise en charge effective des diverses questions que nous venons d'évoquer, ainsi que d'un appui effectif des efforts du pays pour la croissance et la lutte contre la pauvreté, l'expérience démocratique burundaise pourrait servir de socle à l'édification d'une nation plus solidaire, prospère et confiante en son avenir.

Au cours des derniers mois, j'ai eu le privilège de m'entretenir longuement avec toutes les hautes autorités burundaises, y compris avec le Représentant permanent ici présent, sur l'ensemble des sujets que je viens d'évoquer. J'ai donc pu prendre une bonne mesure de l'importance que ces autorités attachent à l'œuvre de modernisation de leur pays.

Je suis reconnaissant de la qualité de l'accueil et de la coopération dont je bénéficie dans l'exercice de mes fonctions. Cela témoigne de la grande estime que le Burundi nourrit pour les Nations Unies et la coopération internationale en général. J'ai aussi pris le temps d'écouter les autres acteurs de la société burundaise, partis politiques, représentants de la société civile, des confessions religieuses, des organisations féminines ou encore des associations de jeunes. Partout, j'ai noté une grande confiance en l'avenir qu'ils souhaitent bâtir ensemble, patiemment, dans la concertation et le respect mutuel.

Qu'il me soit permis de rendre hommage aux membres de la communauté internationale présents au Burundi pour leur appui à ce pays. Ma gratitude va aussi à tous mes collègues du BNUB et à la famille des Nations Unies au Burundi pour leur dévouement.

J'aimerais, pour conclure, faire référence à ce commentaire d'un observateur burundais avisé qui un jour me confiait d'un air grave que son pays avançait toujours, malgré le poids de l'histoire et les défis quotidiens. J'ai trouvé l'expression plutôt riche de sens et d'espoir. L'espoir de lendemains meilleurs arrachés au destin par le labeur déterminé des femmes et des hommes burundais. Ils auront besoin de la main tendue et rassurante de tous leurs partenaires et, sans aucun doute, de l'engagement continu du Conseil de sécurité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Onanga-Anyanga de son exposé.

Je donne à présent la parole à M. Seger.

**M. Seger** : Un proverbe burundais dit : « Même s'il n'y a pas de coq pour chanter à l'aube, le jour se

lèvera ». Sans aucun doute, le jour se lèvera mais les gens se réveilleront-ils aussi à l'heure?

La consolidation de la paix au Burundi a connu des progrès importants et impressionnants, mais elle a aussi atteint un point critique, où davantage d'engagement des deux côtés, celui du Gouvernement et celui de la communauté internationale, est nécessaire pour franchir les derniers pas. Le coq aura donc intérêt à continuer de chanter pendant quelque temps encore.

Mon intervention s'articulera autour des trois points suivants. Premièrement, je récapitulerai les résultats de ma dernière visite au Burundi, effectuée du 24 au 28 juin, et qui avait pour but de faire le point sur la situation du pays, de discuter du suivi de la Conférence de Genève et d'aborder la question des prochains pas de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Ayant transmis au Conseil mon rapport intégral par lettre la semaine dernière, je vais me contenter d'un résumé court et concis de la situation en matière de consolidation de la paix. D'ailleurs, après l'excellent exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, je raccourcirai davantage encore mon propre exposé. Deuxièmement, je ferai part au Conseil des principaux messages et conclusions de ma visite. Et enfin, je me permettrai de me faire l'avocat d'une présence du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) au-delà de son mandat actuel, idéalement jusqu'aux élections en 2015.

Avant de commencer, qu'il me soit permis tout d'abord de saisir cette occasion pour adresser mes sincères remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga, et à son équipe du BNUB pour leur travail exemplaire et leur excellente coopération avec la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Je souhaite également remercier le Gouvernement burundais de l'excellent accueil qu'il m'a à nouveau réservé, et de l'esprit de confiance et de coopération qu'il a toujours démontré.

Le mois dernier je me suis rendu à Bujumbura où, comme à l'accoutumée, j'ai rencontré, en étroite collaboration avec le BNUB, de hauts représentants du Gouvernement, dont le Président de la République, les principaux partis politiques, des interlocuteurs de la société civile et la communauté internationale, y compris les institutions financières internationales. Les principaux sujets abordés ont porté sur la situation politique – surtout en vue des élections de 2015 – la situation socioéconomique, les droits de l'homme, la

question du traitement du passé et l'enjeu foncier. Mon impression confirme celle du Représentant spécial du Secrétaire général, à savoir que, quoique le pays ait réalisé des progrès importants, plusieurs défis restent encore à surmonter. J'ai noté un risque réel d'écart entre les attentes du Gouvernement, d'une part, et de la communauté internationale de l'autre. De surcroît, la fragilité de l'économie burundaise exige d'urgentes mesures.

Comme l'a déjà dit le Représentant spécial, nous sommes face, sur le plan politique, à des évolutions positives, mais aussi à des difficultés. Sur une note positive, on notera les deux derniers ateliers sur les élections qui ont alimenté un débat démocratique, transparent et ouvert entre le Gouvernement et l'opposition, et ont vu le retour d'exil de plusieurs hommes politiques. En revanche, l'adoption récente d'une nouvelle loi sur la presse ainsi que d'autres projets de loi en préparation – notamment sur les associations à but non lucratif et les manifestations publiques – ont suscité un bon nombre de critiques. Les quelques dispositions plutôt vagues que présentent ces législations sont considérées comme potentiellement nuisibles à la consolidation de la paix. Il en va de même en ce qui concerne les Imbonerakure, l'aile des jeunes du parti gouvernemental, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie. Là aussi, le Représentant spécial a déjà évoqué ces points, qui m'ont aussi été mentionnés comme enjeux requérant une attention accrue. Il semblerait que ces jeunes du parti se substitueraient parfois au rôle des institutions de sécurité de l'État, et auraient recours à des méthodes d'intimidation et de menace contre la population et les membres d'autres partis politiques. Différents interlocuteurs ont aussi évoqué le risque que les autres partis puissent à leur tour mobiliser leurs propres jeunes. Dans cette perspective, des programmes ciblés pour les jeunes, surtout en vue de la création d'emplois, doivent gagner en importance.

La situation politique est effectivement difficile, mais cela vaut aussi pour la situation financière, qui continue de se détériorer. Il faut en effet mettre en œuvre – comme l'a dit le Représentant spécial – les résultats de la Conférence de Genève, surtout que le moment est désormais opportun pour prendre des mesures courageuses et importantes. Le Gouvernement doit en effet donner un nouvel élan à cette fin, notamment dans le domaine de la bonne gouvernance. Il importe également que l'esprit des engagements mutuels de Genève continue d'être entretenu par les deux côtés,

ainsi que par la communauté internationale. Je me réjouis d'ailleurs de pouvoir participer fin octobre à la deuxième conférence sectorielle qui traitera, entre autres, des enjeux de la consolidation de la paix au Burundi.

Le Représentant spécial a déjà mentionné le processus concernant le traitement du passé, et je renverrai tout simplement le Conseil à l'explication qu'il a fournie, en passant cette partie de mon discours. Il a aussi abordé le traitement de la question foncière par la Commission nationale des terres et autres biens (CNTB), qui a effectivement provoqué des remous dans la vie publique au Burundi ces derniers temps. Comme les membres le savent, la plupart de ces cas remontent aux événements tragiques de 1972, quand une grande partie de la population, majoritairement hutue, a été évincée par la force de ses terres. J'ai noté que les différentes parties prenantes avaient des opinions divergentes sur le traitement que réserve le Président de la CNTB à cette question complexe et politiquement sensible. La controverse principale gravite autour de la notion de l'acquéreur de bonne foi. Minimisant le nombre des cas de propriétaires terriens qui ont acquis leurs terres sans en connaître l'origine illégale, le Président de la Commission favorise la réconciliation par la restitution. Vu l'importance de la propriété foncière au Burundi et ses possibles répercussions ethniques, ce sujet est pertinent du point de vue de la consolidation de la paix, et mérite notre attention. Concrètement, j'ai dit aux autorités que la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix était disposée à aider à faciliter l'établissement d'un fonds de compensation, au cas où cela correspondrait à la volonté du Gouvernement.

J'ai quitté Bujumbura dans des sentiments partagés. Le pays a fait des progrès impressionnants, mais il s'agit à présent de maintenir l'élan qui règne depuis la Conférence de Genève. Je me rends compte que le processus de consolidation de la paix est ardu et demande de la persévérance. Celui ou celle qui a couru un marathon sait que les 10 derniers kilomètres sont toujours les plus durs. Or, à l'instar du Représentant spécial, j'encourage le Gouvernement à poursuivre dans sa course, et ce, parce que le pays s'est considérablement stabilisé ces dernières années.

Mon message au Gouvernement burundais est de faire montre de leadership politique et de redoubler d'efforts en vue d'entreprendre les importantes réformes qui s'imposent en matière de bonne gouvernance politique et économique et d'état de droit. J'encourage

spécifiquement les autorités à traduire le consensus des deux ateliers politiques en améliorant le code électoral, à appliquer la nouvelle loi sur la presse d'une manière libérale tout en respectant la liberté d'expression, à veiller à ce que d'autres projets de loi respectent les normes internationales, à mettre en œuvre le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté II selon les engagements pris à Genève, et à appliquer les recommandations du Fonds monétaire international en vue d'améliorer la situation fiscale du pays.

En parallèle, mon message à la communauté internationale est de s'engager davantage au Burundi et de maintenir une communication constructive, ouverte et franche avec le Gouvernement. Je conseille de suivre avec attention l'application de la loi sur la presse et l'élaboration d'autres projets de loi; de continuer à soutenir le Burundi dans l'esprit des engagements mutuels en respectant les promesses faites à Genève; de suivre de près les événements autour de la question foncière; et de soutenir le Gouvernement dans la mise en place d'un cadre qui permette un traitement du passé basé sur la volonté du peuple burundais. En tout cas, nous demeurerons engagés dans tous ces dossiers à travers la Commission de consolidation de la paix.

Mon rôle, en tant qu'avocat du Burundi, est largement dépendant de la présence du BNUB, et surtout du travail du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga. Leur travail inlassable et quotidien pour le bien du Burundi est indispensable. Je suis conscient du fait que le mandat du BNUB ne sera effectivement traité que dans six mois, quand nous aurons aussi les résultats de la mission d'évaluation stratégique. Mais je recommanderais d'ores et déjà vivement la présence continue du BNUB, au moins jusqu'aux élections de 2015. J'ai également communiqué ce message aux autorités, à Bujumbura. Cette conviction personnelle – dont j'ai d'ailleurs déjà fait part au Conseil lors de ma dernière intervention – s'est encore renforcée avec les impressions rapportées de ma dernière visite au Burundi. Le moment de nous désengager n'est pas encore arrivé.

Dans trois jours, le Conseil de sécurité discutera de la situation dans les Grands Lacs. Il va de soi que la situation sécuritaire dans la région influence celle au Burundi et vice-versa. La dimension régionale est une raison de plus pour laquelle la communauté internationale, et l'ONU en particulier, doit continuer à s'engager au Burundi. Avec un Burundi paisible, sûr

et prospère, le Conseil n'aura pas à se soucier d'une situation additionnelle dans cette région instable.

Je termine alors mon intervention en interpellant les représentants des membres du Conseil de sécurité : gardez le Burundi à l'esprit dans vos discussions de jeudi prochain. Les Burundaises et les Burundais méritent tellement un futur propice.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Seger de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

**M. Niyonzima** (Burundi) : Je me permets de présenter au Conseil, au nom du Gouvernement burundais et en mon nom propre, les sincères salutations de S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République. Le peuple burundais tout entier remercie le Conseil de sécurité et la communauté internationale pour l'appui multiforme dont il a bénéficié dans son combat pour mettre le pays sur les rails de la paix et de la stabilité.

Il n'y a pas longtemps, la Belgique a fonctionné plus d'une année sans gouvernement. Malgré l'absence d'autorité gouvernementale, la paix et la sécurité ont prévalu et les Belges ont continué à vaquer à leurs activités comme si de rien n'était. Au Burundi, comme dans beaucoup de pays pauvres, 24 heures de vacance de pouvoir peuvent suffire pour que l'on assiste à des actes criminels, allant de simples actes de règlement de comptes à la confrontation intercommunautaire.

Si la paix et la sécurité ont prévalu en Belgique, en l'absence d'un gouvernement, ce n'est pas que les Belges sont naturellement plus enclins à s'unir et à fraterniser, les Burundais le sont autant. Cela relève des dispositions naturelles des êtres humains. L'explication n'est autre que le fait que les Belges sont libérés des soucis du minimum vital. Ils ont de quoi se nourrir, de quoi se chauffer, de quoi se vêtir. Ils ont accès aux services de santé, à l'eau potable. Le Burundi n'a pas le minimum vital, il vit en dessous du seuil de pauvreté.

L'exemple de la Belgique montre à suffisance que pour la paix et la sécurité, la qualité de gouvernance n'est pas un facteur. Sans le minimum vital, tout ce que l'on fait et tout ce que l'on dit est inopérant. Les Français ne disent-ils pas que « ventre affamé n'a pas d'oreilles ». Et cette bonne gouvernance, si chère à nombre de partenaires du Burundi, parlons-en! Car il ne s'agit pas

d'un vain mot au Burundi, étant donné qu'elle est au centre de toute l'action gouvernementale.

Depuis le début de la mise en œuvre du programme de consolidation de la paix au Burundi en 2007, des progrès considérables ont été enregistrés dans pratiquement tous les domaines socioéconomiques et politiques : en matière de paix et de sécurité, au niveau du désarmement de la population civile, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants, le rapatriement et l'installation des réfugiés, la bonne gouvernance politique et économique, le renforcement de l'état de droit et de la justice, la promotion des droits de l'homme, la réconciliation nationale et la lutte contre l'impunité, et j'en passe. Des avancées notables ont été observées, surtout au niveau des nouvelles forces de défense et de sécurité dont l'efficacité et le professionnalisme sont au service des autres pays en difficulté, en Somalie, en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Darfour, et bientôt au Mali.

Dans le domaine politique, des progrès significatifs s'observent au niveau de la consolidation de la démocratie et le règlement des différends politiques à travers le dialogue. C'est dans ce cadre que des ateliers visant le renforcement des capacités institutionnelles ont été organisés récemment, avec le concours du Bureau des Nations Unies au Burundi, à l'intention des acteurs politiques burundais, y compris ceux qui étaient jusque-là en exil. Ces rencontres ont permis aux participants de débattre de façon consensuelle et constructive des aménagements à apporter au Code électoral, et d'établir une feuille de route qui va conduire vers de très bonnes élections en 2015.

La loi sur la presse ainsi que les travaux de la Commission Terres et autres biens ont subi une exploitation médiatique négative, mais le Gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts pour promouvoir la justice et la paix. Les réalisations du Gouvernement sont nombreuses, et sont connues de la communauté internationale qui ne cesse de faire l'éloge du Gouvernement et de citer le Burundi comme un exemple de réussite dans la construction de la paix.

C'est en reconnaissance de nos efforts que la communauté internationale a promis au Burundi un appui financier totalisant 2,6 milliards de dollars pour financer le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté. Malheureusement, cet appui tarde à venir, et l'extrême pauvreté commence à créer des tensions au Burundi. Les 46 % de recouvrement dont nous parlons souvent, ce ne sont que des partenaires qui

se sont manifestés, non pas avec les chèques en main mais pour signer avec le Gouvernement des conventions de décaissement.

Au Burundi, la pauvreté est devenue si criante que vivre a perdu le sens de l'incarnation de certaines valeurs—le travail, la participation dans l'édification d'une société. Vivre est devenu synonyme de ne pas mourir. Et chaque jour qui passe est une victoire sur la faim et sur la mort. Le ressort est trop comprimé.

Le Gouvernement a fait beaucoup d'efforts mais aujourd'hui il est à bout de forces; il est à bout de créativité et d'inspiration quant au discours qui rassemble et qui stabilise. Hier c'était les médecins et le personnel médical qui étaient en grève, aujourd'hui ce sont les enseignants, et demain, peut-être, ce sera la police et l'armée. Et si la population ne suit pas le mouvement, et ce, malgré les nombreux appels des leaders syndicaux, ce n'est ni de l'angélisme de la part de cette population, ni le génie créateur de l'encadreur politique. C'est juste en raison de l'effet de contraste entre les souffrances de la faim et les souffrances que les dictatures militaires leur ont imposées pendant 40 ans. Oui, nous avons confiance en la patience de la population. Mais jusqu'à quand? Jusqu'à quand la faim et la misère seront-elles la norme au Burundi?

La pauvreté au Burundi est devenue un problème de sécurité, et humblement, le Gouvernement burundais demande au Conseil de la traiter comme tel, et rapidement. Concrètement le Gouvernement demande au Conseil de sécurité d'intercéder pour le Burundi afin que les promesses faites au peuple burundais à Genève soient réalisées, concrétisées. Pour sa part, le Gouvernement burundais réaffirme son engagement à poursuivre les réformes engagées pour reconstruire et développer le pays en vue d'atteindre le bien-être que le peuple burundais mérite.

Je m'en voudrais de terminer mon message sans remercier sincèrement le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga, ainsi que l'Ambassadeur Paul Seger, Président de la formation Burundi de la Commission de la consolidation de la paix, pour leur travail de plaidoyer en faveur du Burundi. Je leur demande de continuer sans se lasser car la nuit a beau être longue et ennuyeuse, elle finit par céder au jour.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 10.*